

**COMMUNE DE
FAUMONT**

Département du Nord
Arrondissement de Douai
Canton d'Orchies

☎ 03.20.61.91.91

2019-2-10

Arrêté du Maire

Objet : Restriction temporaire de circulation et de stationnement à l'occasion de travaux d'installation de la fibre optique dans toute la commune de Faumont.

Nous, Henri COQUELLE, Maire de la Commune de FAUMONT (nord),

Vu le code de la route et des collectivités territoriales,

Considérant que l'entreprise AXIANS FIBRE NORD de GRAVELLE (62) mandatée par ORANGE FTTH de DECHY (59), effectuera des travaux d'installation de la fibre optique du 20 février 2019 au 1^{er} décembre 2019 inclus, et qu'il y a lieu de prendre toutes dispositions sécuritaires.

Nature des travaux : ouverture de chambres Télécoms afin de réaliser le tirage de la fibre optique. Vérification/aiguillage du réseau existant et ensuite tirage des câbles.

ARRÊTE

Article 1er : il est autorisé l'ouverture des travaux, le dépôt de matériaux ainsi que le stationnement d'engins pendant toute la durée du chantier, Le stationnement de tout autre véhicule sera interdit du 20 février 2019 au 1^{er} décembre 2019 inclus au droit des travaux dans la commune de FAUMONT (59).

Article 02 : la circulation sera limitée à 30 km/h au droit des travaux et alternée par feux tricolores dans la commune de FAUMONT (59) du 20 février 2019 au 1^{er} décembre 2019 inclus.

Article 03 : une signalisation conforme à la réglementation sera mise en place par l'entreprise.

Article 04 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies par tout officier de police judiciaire ou agent de force publique habilité à dresser procès-verbal conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 05 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 06 : Monsieur le Maire de Faumont (59) et Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie d'Orchies (59) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à :

- Jessica HEMERY, entreprise AXIANS FIBRE NORD de GRAVELLE (62).
- M. Laurent DE RIEVIÈRE, responsable des services techniques de la mairie de Faumont.

Fait à Faumont, le 15 février 2019

Pour le Maire,

Gérard DEROUERS

Adjoint délégué aux travaux
et à l'urbanisme

